

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Laure GIMENO.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à M. Claude VIDAL, Mme NAUDIN Mylène à Mme Marie CHOLLET, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 14 présents + 5 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 11 Juin 2025 qui est adopté à l'unanimité des présents + 5 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter les questions suivantes :

- 4) Recensement de la population 2026 – Désignation d'un coordonnateur communal
- 5) Adhésion de la Communauté de communes La Domitienne au SMMAR EPTB
- 6) Subvention exceptionnelle Ecole élémentaire
- 7) Subvention exceptionnelle Comité du Jumelage

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 5 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

AD-2025-06-27-09 du 27 juin 2025 : validant la proposition mieux-disante de l'entreprise TEXTILES ALBO-FLOTTARD de Castres pour la fourniture et l'installation de voiles d'ombrage au Jardin Perna pour un montant de 13 460.99 € HT.

AD-2025-06-27-09 du 27 juin 2025 : validant la proposition mieux-disante de l'entreprise GOMEZ CONSTRUCTION de Lespignan pour la réalisation des travaux du Lot 01 – Gros œuvre du programme de l'Extension de la Salle de Musculation pour un montant HT de 20 695.49 €.

AD-2025-06-27-09 du 27 juin 2025 : validant la proposition mieux-disante de l'entreprise ORLANDO FILIPE de Lespignan pour la réalisation des travaux du Lot 03 – Cloisons Doublage Plafonds du programme de l'Extension de la Salle de Musculation pour un montant HT de 10 950.00 €.

DELIBERATIONS

I – Convention CAF de mise à disposition des données relatives au suivi de l'obligation scolaire : D-2025-07-02-01

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, le maire de chaque commune réalise chaque année, à la rentrée scolaire, un recensement des enfants soumis à ladite obligation.

Pour l'aider dans cette mission, le Maire peut demander à la CAF la mise à disposition des données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune.

Cette transmission des données nécessite la signature d'une convention d'une durée d'un an qui prévoit les modalités de mise à disposition des données, les obligations de chaque partie, les règles de confidentialité.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Directeur de la CAF de l'Hérault.

II – Convention Région académie Occitanie de mise à disposition d'un environnement numérique (ENT – Ecole) : D-2025-07-02-02

Monsieur le Maire présente une proposition de convention pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT – Ecole) présentée par la Région académique Occitanie.

La Région académique Occitanie et les collectivités se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT – Ecole.

Cette convention qui fixe les obligations de chaque partie a une durée d'un an pour l'année scolaire 2025-2026. La commune devra participer financièrement à hauteur de 40 € TTC par école.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes de la convention pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT – Ecole) et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la Région académique Occitanie.

III – Accord de principe implantation Projet Agrivoltaïque : D-2025-07-02-03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal et la potentialité de celui-ci. Le site a d'ores et déjà été classé en ZAENR par délibération en date du 4 Décembre 2023 sur des parcelles longeant la Départementale RD 609 appartenant à M. Nel « La Combe d'Alexis », tel que présenté dans la note de synthèse ci-jointe.

Il est rappelé que la société Nouvergies a présenté le projet à Monsieur le Maire et que les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'étude de faisabilité présentée par la société.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations,

- Exprime son soutien au projet et à la société Nouvergies dans la réalisation de leur projet d'implantation d'un Parc Photovoltaïque sur la propriété de M. Nel dans la commune.
- Autorise la société Nouvergies à réaliser les études de faisabilité nécessaires sur le territoire de la commune, et à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif au projet.

IV – Recensement de la population 2026 – Désignation du coordonnateur communal : D-2025-07-02-04

Monsieur le Maire informe le conseil que le recensement de la population de la commune aura lieu en 2026 (du 15 janvier au 14 février 2026).

Il est nécessaire de désigner dès à présent un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

La charge de travail du coordonnateur communal est la suivante :

- Octobre-Novembre : 1 jour de formation ;
- De Novembre au début de la collecte : 8 jours ;
- De janvier à février 2026 : 11 jours.

Il propose de désigner Mme Marie-Jeanne MULLER, coordonnateur communal des opérations de recensement de la population 2026.

Le Conseil, par 18 voix pour dont 5 procurations, 0 voix contre et 1 voix d'abstention de Mme Marie-Jeanne MULLER, approuve la proposition sus-indiquée et charge Monsieur le Maire de nommer Mme Marie-Jeanne MULLER, coordonnateur communal des opérations de recensement de la population 2026.

V – Adhésion de la Communauté de communes La Domitienne au SMMAR

EPTB: D-2025-07-02-05

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Communauté de communes La Domitienne est compétente depuis le 1^{er} Janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI).

Sur le bassin versant de l'Aude, elle a transféré cette compétence au syndicat de rivière (SMDA) qui n'est pas compétent sur les fleuves domaniaux. La Compétence est détenue par les sept EPCI territorialement concernés (Les communautés de communes de La Domitienne, du Minervois au Caroux, Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, Limouxin, Pyrénées Audoises ainsi que les communautés d'agglomération Carcassonne-agglo et Grand Narbonne).

La Communauté de communes La Domitienne envisage donc de transférer la compétence « gestion de la partie domaniale du fleuve Aude » à l'Etablissement Public Territorial de Bassin SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) au 1^{er} Janvier 2026 auquel adhèrent les syndicats de rivières du bassin versant de l'Aude.

Afin de permettre l'avancement du processus de transfert, il est nécessaire que chaque conseil municipal des communes membres de la communauté de communes La Domitienne se prononce en faveur de cette adhésion avant le 30 septembre 2025.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve l'adhésion de la communauté de communes La Domitienne au SMMAR pour la compétence optionnelle « gestion du fleuve Aude » et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes La Domitienne.

VI – Subvention exceptionnelle Ecole Élémentaire : D-2025-07-02-06

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 650 € à l'Ecole Élémentaire pour les aider à supporter les frais d'installation de la 10^{ème} classe et des élèves supplémentaires inscrits pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, accepte la proposition de Monsieur le Maire et dit que la somme sera prélevée au C/6574 « Divers » du BP 2025 de la commune.

VII – Subvention exceptionnelle Comité du Jumelage : D-2025-07-02-07

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 840 € € au Comité du Jumelage pour les aider à supporter les frais de occasionnés par l'organisation de la cérémonie de jumelage avec la commune de Valderrobres du 25 au 27 Juillet 2025.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, accepte la proposition de M. le Maire et dit que cette somme sera prélevée sur l'enveloppe « Divers » du compte C/6574 du BP 2025 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire :

- ❖ Présente les propositions des trois artistes retenus lors de l'appel à candidatures pour la réalisation de la fresque du mur de l'ALSH Rue des Jardins.

Les trois artistes retenus sont DACO, Street art et Mural Studio.

Il demande aux membres du Conseil leur avis sur la proposition qui leur paraît la plus appropriée ; C'est celle de Mural Studio qui convient à une grande majorité des membres présents à l'instar des membres de la commission compétente.

- ❖ Inauguration des containers partagés du Parking du Presbytère le lundi 7 juillet 2025 à 18h00 par la Communauté de communes La Domitienne.
- ❖ M. Planche, Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative au Parc Photovoltaïque de Clôtinières, assurera sa dernière permanence le vendredi 4 juillet 2025 de 14h30 à 17h00 pour sa clôture. Il déposera son rapport en Mairie le mercredi 9 juillet 2025.

➤ **Monsieur Claude VIDAL :**

- ❖ 11 juillet 2025 : Repas Elus/Personnel communal dans la cour de l'école maternelle
- ❖ 13 juillet 2025 : Retraite aux flambeaux à 21h00
- ❖ 14 juillet 2025 : 9h00 à 13h00 Jeux d'enfants. Rendez-vous à 8h00 pour la mise en place – 23h00 Feu d'artifice

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Le nouveau plan de la commune est bien avancé, il manque quelques corrections à lui apporter avant son édition.
- ❖ Le Bulletin municipal a été tiré en 1 800 exemplaires. Il semblerait que cela soit insuffisant à cette période de l'année où de nombreuses maisons de villégiature sont occupées.
- ❖ Demande si le terrain derrière le centre médical sera débroussaillé avant le tir du feu d'artifice. Monsieur GUERRERE le confirme.
- ❖ Le terrain de l'ancienne cave coopérative a été nettoyé par Hérault Logement.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE :**

- ❖ Rappelle l'exposition photos de Mme Aleksandra MAKOVYIY actuellement en cours à la Médiathèque retraçant son parcours à Lespignan depuis son arrivée d'Ukraine. Lors de l'inauguration, elle a remercié la commune pour l'accueil, l'accompagnement et le soutien de sa famille qui a aidé leur insertion dans le village.
- ❖ Remercie l'assemblée pour sa participation à la Fête de la Musique. Bien que les comptes ne soient pas totalement terminés, il semblerait que la recette en faveur des Restos du Cœur soit équivalente à l'an passé.

➤ **Madame Laure GIMENO :**

- ❖ Rappelle l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs lors des fêtes. Il est répondu qu'il n'est pas vendu d'alcool aux mineurs mais qu'ils réussissent à en obtenir par des personnes majeures.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Demande si les toilettes publiques sont réparées. Il est répondu qu'elles le sont depuis le jour de la fête des écoles. 4 toilettes de chantier ont été installées Rue des bassins pour la fête des écoles et la Féria.
- ❖ Signale un coffret électrique défectueux Rue du Tagnel. Il est précisé qu'il a été neutralisé.
- ❖ Demande si la destination du terrain derrière le Centre Médical est connue. M. le Maire répond que M. Mouysset souhaitait bâtir des logements de location mais rien n'est déposé à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La Secrétaire de séance,



Françoise CRASSOUS

Le Président de séance,



Jean-François GUIBBERT